



FEJ
FONDS
D'EXPÉRIMENTATION
POUR LA
JEUNESSE

**« Améliorer l'accueil et l'accompagnement des
jeunes en situation de vulnérabilité psychique »
MISSION LOCALE SUD**

**NOTE DE RESTITUTION FINALE
DU PORTEUR DE PROJET**

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr



TRODUCTION

Ce projet a été financé par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets n°APDOM3 lancé en 2012 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Le contenu de cette note n'engage que ses auteurs, et ne saurait en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports
Direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative
Mission d'Animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.experimentation.jeunes.gouv.fr

Pour plus d'informations sur l'évaluation du projet, vous pouvez consulter le rapport d'évaluation remis au Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse par l'évaluateur du projet sur le site www.experimentation.jeunes.gouv.fr



FICHE SYNTHÉTIQUE DU PROJET

THÉMATIQUE : Lutte contre les discriminations Numéro du projet APDOM3_9
LE DISPOSITIF EXPERIMENTÉ
Titre : Améliorer l'accueil et l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité psychique
Objectifs initiaux : Renforcer les chances d'insertion professionnelle et sociale des jeunes en situation de vulnérabilité par l'amélioration et l'adaptation de l'offre de service de la Mission locale Sud ainsi que par l'articulation pérenne entre les différents intervenants accompagnant les parcours.
Public(s) cible(s) : Jeunes inscrits à la MLS souffrant de troubles psychiques Les professionnels de la MLS et les partenaires du champ de l'insertion professionnelle et sociale. Les employeurs recrutant des jeunes en situation de vulnérabilité en immersion ou les recrutant.
Descriptif synthétique du dispositif expérimenté : Parvenir à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité en travaillant autour de trois axes : <ul style="list-style-type: none">- Formation d'un réseau partenarial et professionnel autour des jeunes ciblés- Professionnaliser l'accueil et l'accompagnement du public/ mettre en place un accompagnement pluridisciplinaire adapté et spécifique- Structurer la coordination des différents acteurs intervenants dans les situations de ces jeunes
Territoire(s) d'expérimentation : Territoire d'intervention de la Mission Locale Sud : 10 communes du sud de la Réunion dont : <ul style="list-style-type: none">• 4 ZUS : quartiers de St Pierre : Ravine des Cabris, Bois-D'olive, Joli Fond, Basse Terre.• 3 CUCS : Saint-Joseph, Saint-Louis, Saint-Pierre• 1 ZRR : Saint-Philippe• 1 ANRU : Ravine Blanche Saint-Pierre
Valeur ajoutée du dispositif expérimenté : La valeur ajoutée outre une meilleure égalité des chances et d'accès aux offres de services MLS pour ces jeunes, repose sur la mise en place d'un réseau d'acteur.
Partenaires techniques opérationnels : (1) Partenaires initiaux: ALEFPA, CAPAS, Réseau Sud Ados, les services du département, les 3 autres Missions locales, Education nationale, CGPME, les chambres consulaires, MDPH. (2) Partenaires effectifs: idem à l'exception de la MDPH et en plus les services du CHU, CCAS.
Partenaires financiers (avec montants): Région Réunion : 18 800 euros Conseil Général de la Réunion : 56 250 euros
Durée de l'expérimentation : (1) Durée initiale : 18 mois (2) Durée effective : 18 mois
LE PORTEUR DU PROJET
Nom de la structure : Mission locale Sud Type de structure : Association
L'ÉVALUATEUR DU PROJET
Nom de la structure : Cabinet Pennec Etudes Conseil Type de structure : SARL SCOP



PLAN DE LA NOTE DE RESTITUTION

Sommaire

Introduction	(page 5)
I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation	(6)
A. Objectifs de l'expérimentation	(6)
B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation	(6)
1. Public visé	(6)
2. Bénéficiaires directs	(7)
2.1. Statistiques descriptives	
2.2. Analyse qualitative	
3. Bénéficiaires indirects	(10)
II. Déroulement de l'expérimentation	(11)
A. Actions mises en œuvre	(11)
B. Partenariats	(16)
1. Partenaires opérationnels	(16)
2. Partenaires financiers	(18)
C. Pilotage de l'expérimentation	(18)
III. Enseignements généraux de l'expérimentation	(20)
A. Modélisation du dispositif expérimenté	(20)
B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif	(22)
1. Public visé	(22)
2. Actions menées dans le cadre du dispositif	(22)
3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance	(22)
4. Impacts sur la structure	(23)
Conclusion	(23)

Introduction

Des jeunes en situation de vulnérabilité mis à l'écart du droit à l'accompagnement :

L'article 13 de la loi de 2005 de programmation pour la cohésion sociale confie aux Missions Locales la mise en œuvre d'un droit à l'accompagnement ayant pour but l'accès à la vie professionnelle pour «*toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle*».

La Mission Locale Sud (MLS) a relevé qu'une partie de son public souffrait de troubles psychiques avec des symptômes divers. Ces troubles, variables par leur intensité, leur durée et leur chronicité, ne relèvent pas automatiquement du handicap mais entraînent quasi systématiquement une instabilité des capacités cognitives (problème de concentration, de mémoire et de compréhension) qui induisent avec le temps une perte de confiance en soi, une dévalorisation qui place la personne en situation de vulnérabilité.

La situation de ces jeunes nécessite un accompagnement souvent à la frontière du champ de l'intervention sociale (insertion sociale et professionnelle avec la posture de la *prise en compte*) et du champ du travail social (construit à partir de la notion de handicap avec la posture de la *prise en charge*). Or, l'absence de coordination, voire de communication entre les différents secteurs/acteurs (sanitaires, médico-sociaux, insertion professionnelle) autour de ces jeunes en situation de vulnérabilité ne favorise pas la construction d'une réponse solide, globale et partagée et peut au final laisser des jeunes sans aucun accompagnement, chacun pensant qu'ils relèvent de l'autre champ.

Et même si ces jeunes en situation de vulnérabilité sollicitent un accompagnement *mission locale*, les équipes de la Mission Locale Sud n'étaient pas assez informées, spécialisées et disponibles pour s'adapter aux besoins spécifiques de ce public en situation de trouble psychique. Il en ressort un sentiment d'impuissance ou de dépassement professionnel qui bloque la relation d'accompagnement, diminue les chances d'accès de ces jeunes aux outils de la mission locale et réduit les espaces d'échanges et de rencontres réciproques entre jeunes. La mise en œuvre du droit à l'accompagnement pour ces jeunes vulnérables se retrouve a contrario diminué voire inexistant.

Des jeunes en situation de vulnérabilité mis à l'écart du marché du travail :

Dans un contexte réunionnais où le chômage des jeunes atteint des chiffres records (près de 60%), la sélectivité du marché du travail est sans appel, les opportunités d'embauches profitent prioritairement aux personnes les plus proches de l'emploi, les plus autonomes et les plus structurées. Les jeunes en situation de vulnérabilité se trouvent mis à l'écart du marché du travail et de la formation.

Le territoire du sud de la Réunion :

L'expérimentation d'une durée de 18 mois (1^{er} janvier 2013 au 30 juin 2014) s'est déroulée sur l'arrondissement sud de la Réunion. Avec plus de 300 000 habitants, ce territoire rassemble dix communes dont les deux principales (Saint-Pierre et Tampon) font parties des communes ayant un des plus fort taux national de pauvreté (respectivement 45 et 43 %). Semblable à la conjoncture nationale, il est à constater dans le département, un pouvoir d'achat en baisse pour les ménages réunionnais, un taux de chômage à la hausse dans une région déjà très touchée (près de 30 % de la population active), des secteurs d'activités économiques en difficulté tels que le bâtiment, le tourisme.

Sur le plan du social et de la santé, la région concentre de grosses difficultés si l'on considère le fort taux de prévalence du diabète dans la population et un taux de suicide élevé chez les jeunes de 15 à 25 ans, 2^{ème} cause de mortalité après les accidents de voiture (source ORS réunion 2012).

La MLS accompagne près de 12 000 jeunes sur les 40 000 en contact dans les 4 Missions locales de la région.

I. Rappel des objectifs et du public visé par l'expérimentation

A. Objectifs de l'expérimentation :

L'objectif général de cette expérimentation est de renforcer les chances d'insertion professionnelle et sociale des jeunes en situation de vulnérabilité par l'amélioration et l'adaptation de l'offre de service de la MLS ainsi que par l'articulation pérenne entre les différents intervenants accompagnant les parcours, dont les employeurs (tuteurs) et par la production d'outils (guide de bonnes pratiques, livret de compétences).

Pour cela, trois objectifs opérationnels ont été posés :

1. Former un réseau partenarial et professionnalisé autour de la jeunesse en situation de vulnérabilité,
2. Professionnaliser à la MLS, l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité,
3. Structurer la coordination entre jeune, tuteur, tuteur interne et tuteur externe pour les jeunes en situation de vulnérabilité réalisant des stages de formation professionnelle et/ou d'immersion en entreprise et/ou s'engageant dans un contrat en alternance.

B. Public visé et bénéficiaires de l'expérimentation :

1. Public visé :

Trois publics étaient visés dans cette expérimentation, chacun ayant un niveau d'offres différent.

> Une centaine de jeunes inscrits à la MLS souffrant de troubles psychiques ayant divers symptômes : troubles de la pensée (idées obsessionnelles), de la perception (hallucinations), de la communication et du langage (repli autistique), du comportement (agitations, agressivité), de l'humeur (troubles dépressifs), de la vigilance et du sommeil (sommolences, insomnies), de la vie émotionnelle et affective (angoisse, instabilité). Ces troubles sont variables par leur intensité, leur durée, leur chronicité et ne relèvent pas automatiquement du handicap. Toutefois, ils entraînent quasi systématiquement une instabilité des capacités cognitives (effet sur la qualité de la concentration, de la mémoire, de la compréhension) et induisent une perte de confiance en soi, une dévalorisation qui place la personne en situation de vulnérabilité psychique. Ce public, étant déscolarisé et âgé entre 16 et 25 ans, est un public éligible, habituel et en demande de l'accompagnement *mission locale*. Toutefois, le manque de préparation de notre structure ne permet pas toujours de répondre à ces attentes spécifiques.

> Une centaine de professionnels du travail social et du champ de l'insertion professionnelle et social (67 étant des salariés de la MLS, une cinquantaine salariés de structures partenaires).

> Une vingtaine d'employeurs accueillant (immersion, embauche) des jeunes en situation de vulnérabilité.

En plus de l'accompagnement des jeunes, le protocole 2010 des missions locales donne également à ces structures les missions suivantes : agir pour l'accès à l'emploi ; développer une ingénierie de projet et animer le partenariat local. Les employeurs et les partenaires sont donc également des publics cibles habituels de notre structure.

2. Bénéficiaires directs

2.1. Statistiques descriptives

101 jeunes ont pu bénéficier de l'accompagnement dans le cadre du dispositif financé par le FEJ baptisé **AJIS** (**A**ccompagnement des **J**eunes dans l'**I**nsertion **S**ocioprofessionnelle). 44 entrées ont été réalisées sur le 1^{er} semestre, 34 sur le 2^{ème} et 23 sur le dernier.

Annexe 1 – Publié visé par l'expérimentation

Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	APDOM3_9	Nom de la structure porteuse de projet	Mission Locale Sud			
		Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action						
Jeunes	78	23		101	8	
Adultes	86	36		122		
Nombre total de bénéficiaires	164	59		223	8	

		Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques		
1. Jeunes		
Âge		
Moins de 6 ans		
6-10 ans		
10-16 ans		
16-18 ans		
18-25 ans	101	
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Situation		
Elèves en pré-élémentaire		
Elèves en élémentaire		
Collégiens		
Lycéens en LEGT		
Lycéens en lycée professionnel		
Jeunes apprentis en CFA		
Étudiants du supérieur		
Demandeurs d'emploi	101	
Actifs occupés		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Autres : <i>(préciser)</i>		
Niveau de formation		
Infra V	35	
Niveau V	32	
Niveau IV	29	
Niveau III	4	
Niveau III	1	
Niveau I	0	
Sexe		
Filles	60	
Garçons	41	
2. Adultes		
Qualité		
Parents		
Enseignants		
Conseillers d'orientation-psychologues		
Conseillers principaux d'éducation		
Conseillers d'insertion professionnelle	45	
Animateurs		
Éducateurs spécialisés		
Autres salariés Mission Locale (hors CIP)	32	
Autres : <i>salariés des partenaires du champ de l'insertion, du travail social, de handicap et de l'hôpital.</i>	45	

		Réalisation
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif		
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?		
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML		Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML
Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML		
Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML		
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place		
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :		
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département)		Régionale
Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région)		
Régionale (une seule région)		
Inter-régionale (2 et 3 régions)		
Nationale (plus de 3 régions) ?		
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politiques de la ville ?		
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville		Oui, une partie de mon territoire
Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politiques de la ville		
Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politiques de la ville		

Remarques
12 travailleurs sociaux cités ci-dessus participaient au Comité techniques du réseau partenarial. Trois communes Saint Joseph, Saint Louis et Saint Pierre sont en quartiers politiques de la ville.

Même si les professionnels et les employeurs font partie des bénéficiaires visés par le projet, nous traiterons des données les concernant dans le paragraphe 3 "Bénéficiaires indirects". Le paragraphe 2 visant prioritairement le public jeune.

2.2. Analyse qualitative

L'objectif quantitatif initial a bien été atteint avec 101 jeunes concernés sur les 18 mois de l'expérimentation. Ces jeunes habitent principalement et de manière équilibrée sur les quatre grandes communes de l'arrondissement, seules communes qui bénéficient de l'implantation d'une antenne de la MLS et donc d'une offre de service *mission locale* complète et de proximité.

Le public concerné correspond au public initialement envisagé. Toutefois, la question du *seuil de vulnérabilité* a dû se poser afin de tenter de délimiter clairement le public concerné par cette action. Cette clarification a permis de borner le dispositif AJIS avec d'un côté les profils de jeunes relevant d'une prise en charge et d'un accompagnement spécialisés hors Mission Locale, et de l'autre le public relevant d'un accompagnement classique à la mission locale par le Conseiller en Insertion Professionnel (CIP) en lien avec le Conseiller Socio-Educatif (CSE).

Public relevant d'une prise en charge et d'un accompagnement spécialisé	Public relevant du dispositif AJIS	Accompagnement classique Mission Locale par le CIP, voire le CSE.
---	------------------------------------	---

Cette définition du seuil de vulnérabilité a été difficile à poser et ses contours ont évolué au fur et à mesure des entretiens avec les partenaires, l'évaluateur et les apports des formations. L'arrivée du dispositif *Garantie Jeune* début 2014 a également fait bouger les lignes de cette expérimentation puisque la *Garantie jeune* pose comme critère d'éligibilité la situation de vulnérabilité du jeune. Nous nous sommes donc adaptés afin de trouver la complémentarité avec ce nouvel outil d'accompagnement. Ainsi le dispositif d'accompagnement AJIS a pu servir pour certains jeunes comme un sas, un moyen de préparation et d'évaluation préalable avant l'entrée en *Garantie Jeune*.

Un outil spécifique a été construit pour permettre aux conseillers en insertion professionnelle de la MLS ayant repéré un jeune, d'évaluer son degré de vulnérabilité en lien avec la définition du seuil. Cet outil prend en compte différents critères qui sont chacun notés sur une échelle de valeur lors de l'orientation vers le dispositif AJIS :

- avancement du parcours professionnel
- clarté du projet professionnel
- situation financière
- situation du logement
- rapport au corps
- environnement familial
- réseau amical
- addiction
- estime de soi

Le repérage s'est fait principalement par le référent du jeune qu'il soit CIP ou CSE. Une commission rassemblant le CIP prescripteur, le CSE et le psychologue prestataire intervenant sur l'antenne, validait ensuite l'entrée dans le dispositif ainsi que l'objectif individuel spécifique attendu.

La mise en place de ce dispositif a permis aux salariés de la MLS de mieux appréhender le public en situation de vulnérabilité, les professionnels étant bénéficiaires également de leur côté d'actions

spécifiques prévues dans le projet initial. Pour mieux différencier le public jeune du public adultes, cette partie sera développée dans le paragraphe suivant.

3. Bénéficiaires indirects

> Les professionnels du travail social et du champ de l'insertion professionnelle et social :

< Les salariés de la MLS :

Conformément au projet initial, 77 salariés de la MLS (sur 67 prévus initialement) en contact avec le public ont pu bénéficier d'actions spécifiques pour améliorer la connaissance de ce public et professionnaliser son accompagnement. Les salariés de la Mission Locale Sud proviennent de différents cursus de formations initiales et professionnelles et si la fonction de Conseiller en Insertion Professionnelle (CIP) demeure quantitativement largement majoritaire (45), d'autres postes ont également été concernés : chargé d'accueil (10), chargé d'animation (5), service civique en charge des Comités Jeunes (10), stagiaires (2). Quelques cadres (2) et postes administratifs (3) intéressés ont également bénéficié des apports.

< Les salariés des structures partenaires :

Une quinzaine de partenaires issus du champ de l'insertion sociale, du travail social dans le handicap et du champ hospitalier se sont impliqués dans ce projet expérimental. Ainsi, au moins 45 salariés externes à la MLS ont pu bénéficier d'une formation ou se sont impliqués dans la mise en œuvre opérationnel du réseau et de l'accompagnement de ce public en situation de vulnérabilité.

Cette professionnalisation interne et le travail de réseau partenarial ont permis de sédimer une culture commune et une volonté de travailler ensemble pour être en cohérence avec les besoins spécifiques de ces jeunes et leur offrir un accompagnement partagé de qualité.

> Les employeurs accueillant des jeunes en situation de vulnérabilité :

Seulement une dizaine d'employeurs sur la vingtaine visée initialement ont pu être touchés par ce projet expérimental. Soit à travers la conférence « JEUNES ET ENTREPRISES, ENTREPRENDRE ENSEMBLE A LA REUNION » organisée en lien avec notre évaluateur FEJ M. Philippe LABBE, soit à travers quelques situations de stages ou d'emplois vécues par les jeunes en cours d'accompagnement AJIS, situations pendant lesquelles une inter médiation avec l'employeur a pu être réalisée.

Les deux principales organisations patronales (MEDEF et CGPME) ont pu être informées et sensibilisées. De même pour certaines associations de chefs d'entreprises comme la Jeune Chambre Économique ou le Club des Jeunes Dirigeants.

Les chambres consulaires (3) et les organismes de formations (10) ont également été informés et sensibilisés sur notre démarche.

II. Déroulement de l'expérimentation

A. Actions mises en œuvre :

Objectif 1 : Former un réseau partenarial autour du public jeune en situation de vulnérabilité

> Les actions réalisées :

La mise en place du comité technique a nécessité en amont la création d'outils de communication sur le dispositif financé par le FEJ. Une plaquette synthétique a donc été élaborée et un blog a été ouvert pour permettre de capitaliser et rendre accessible les sources d'informations, les échanges et compte-rendus des rencontres. Ensuite, une communication (email et relance téléphonique) a été faite en direction des acteurs agissant autour des jeunes en situation de vulnérabilité.

Un premier comité technique s'est rapidement mis en place, le projet recevant un écho favorable auprès des partenaires de terrain souvent déjà sensibilisés lors de l'écriture du projet. Ce comité technique, regroupant une quinzaine de partenaires, s'est rencontré huit fois entre janvier 2013 et juin 2014, rencontres qui ont permis successivement de :

- ✓ favoriser l'inter connaissance (rôles et missions de chacun, offres de service disponible, historique, évolutions en cours et à venir),
- ✓ recenser les acteurs absents à intégrer dans le projet,
- ✓ développer une culture commune (langage commun sur la vulnérabilité, les troubles psychopathologiques, sur l'insertion sociale et professionnelle),
- ✓ objectiver une typologie des jeunes en situation de vulnérabilité,
- ✓ démarrer l'écriture d'un annuaire (en cours d'édition),
- ✓ élaborer des outils communs,
- ✓ partager des études de cas,
- ✓ mettre en place des accompagnements partagés grâce à la dynamique des acteurs du réseau et l'étude des trajectoires et des offres de services de chaque partenaire,
- ✓ nommer le réseau REAJIS.

Le premier Comité de Pilotage s'est rassemblé neuf mois après le démarrage de l'action.

> Les actions non - réalisées :

- ✓ Rédiger collégalement un guide des bonnes pratiques,
- ✓ Expérimenter, évaluer, formaliser et diffuser ce guide,
- ✓ Labelliser et communiquer largement sur le réseau formé.

> Les difficultés rencontrées :

- ✓ Le temps prévu pour animer le réseau a été insuffisamment évalué par la mission locale,
- ✓ Difficulté pour dégager du temps de réflexion face au poids quotidien de l'activité, aussi bien pour les salariés de la mission locale que pour ceux des partenaires impliqués,
- ✓ La mise en place du Comité de Pilotage a posteriori fut préjudiciable, celui-ci aurait pu permettre aux structures de donner plus de temps à leurs salariés impliqués et donner au groupe une identité plus forte et reconnue,
- ✓ La proposition de compléter l'annuaire par la mise en place d'un guide a donc été abandonnée après réflexion sur les priorités du travail en groupe qui visait l'amélioration et

la mise en place d'une articulation entre les différentes structures en premier lieu par une meilleure connaissance de chacun. L'outil est retenu comme pertinent mais son élaboration nécessiterait plus de temps afin de développer la dynamique favorable à l'échange de bonnes pratiques.

> Ressources mobilisées :

- ✓ Temps du porteur de projet et du cadre référent : coordination, animation, ingénierie, logistique, écriture des compte-rendus, outils de communication, communication.
- ✓ Prestation de psychologue : ingénierie, participation au Comité technique.

> Impacts de la relation avec l'évaluateur :

M. Philippe LABBE, l'évaluateur du projet, nous a alerté rapidement du risque d'une exclusivité sociale ou psychosociale à la fois dans notre Comité Technique et dans notre offre de service AJIS, l'objectif étant de « *permettre une intégration... donc et aussi une insertion professionnelle* ». Sur ce point, nous avons une vision différente, non pas dans l'objectif final mais dans la synchronicité. Pour nous, porteur du projet, la mise en œuvre du partenariat avec le monde économique était plutôt envisagée dans un second temps, une fois le réseau et les outils du volet social bien avancés. On verra dans l'objectif 3 *Lien entre le monde économique et social / santé*, que nous n'avons pas réussi à finaliser cette intention.

M. LABBE nous a également sensibilisé sur la nécessité de réaliser un Comité de Pilotage rapidement avec les financeurs et les institutionnels, pas assez représenté dans le Comité Technique. Nous avons suivi les recommandations et un premier Comité de Pilotage s'est réuni le 25 septembre 2013. La communication institutionnelle a pu être renforcée à cette occasion, élément également préconisé par l'évaluateur.

> Conclusions et perspectives ...

Le réseau, même s'il manque encore de reconnaissance et de labellisation, continue à exister et souhaite continuer. Les partenaires ont la volonté de maintenir les rencontres sous l'égide de la PASS, qui anime un réseau autour de la précarité qui peut inclure le public jeune vulnérable.

Beaucoup de réseau existe autour de la problématique du handicap mais pas autour de la jeunesse en situation de vulnérabilité, moins reconnue et identifiable. L'arrivée du dispositif *Garantie Jeunes* a néanmoins reposé le partenariat autour de cette jeunesse. Ainsi différents acteurs (État, CAF, Pôle Emploi, Services sociaux du Conseil Général, PJJ, FNARS, ...) se retrouvent a minima mensuellement pour valider les entrées en Garantie Jeunes et mettre en place des synergies aux bénéfiques de l'accompagnement de ces jeunes.

Objectif 2 : Professionnaliser la Mission Locale Sud dans l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des jeunes en situation de vulnérabilité

> Les actions réalisées :

L'ensemble des actions initialement prévues afin de professionnaliser l'équipe de la mission locale ont été enclenchées, et selon les cas, elles ont été partiellement ou complètement réalisées :

- ✓ Mise en place dans les quatre antennes de la MLS d'un groupe de travail dédié rassemblant un travailleur social (poste intitulé CSE en MLS : Conseiller Socio Éducatif), un psychologue (prestataire réalisant les entretiens individuels avec les jeunes) et le chargé d'animation (en charge du Comité Jeune – groupe de jeunes inscrits à la MLS impliqués collectivement dans une dynamique d'action et de responsabilisation). Ce groupe de travail a régulièrement été élargi aux CIP (Conseiller en Insertion Professionnelle) référents du jeune.
- ✓ Organisation à l'interne de séances de travail pour objectiver et recenser les jeunes en fonction de leur vulnérabilité.
- ✓ Mise en place de temps spécifiques pour les salariés de la MLS pour leur permettre de mieux connaître, repérer et appréhender les différents troubles psychiques. Deux supports ont été principalement utilisés, en plus des échanges informels :
 - Mise en place de séances d'information – formations animées par un intervenant expert autour de la vulnérabilité, des troubles psychiques et des publics migrants & interculturalités,
 - Mise en place de séances mensuelles d'analyse de pratique dans chaque antenne à destination des salariés pour partager sur ses pratiques et postures professionnelles.
- ✓ 101 jeunes ont pu bénéficier d'un accompagnement psychosocial s'appuyant selon les situations sur l'individualisation et/ou la dynamique collective. Psychologues, CIP, CSE, chargés d'animation ont pu travailler à l'accompagnement des jeunes. Le travail a consisté à un accompagnement vers l'emploi et la formation mais également dans des démarches sociales et de santé (orientation vers des structures spécialisées, démarches administratives dans un but de clarification et actualisation de leur statut, accompagnement dans des démarches d'accès au logement/hébergement). L'accompagnement collectif s'est fait par le biais des Comités Jeunes existant à la MLS, mais également à partir des outils développés par les CSE :
 - Atelier citoyenneté et santé dans le cadre d'un recrutement pour un hôtel Saint-Pierrois, concernant certains jeunes du dispositif,
 - Actions collectives visant à développer la confiance en soi et le développement de savoir-faire transférables,
 - Atelier multimédia à Saint Joseph,
 - Séances de théâtre au Tampon.
- ✓ Mettre en lien l'accompagnement psychosocial et le travail du CIP, créer des synergies entre les deux approches pour relancer le parcours en insertion professionnelle du jeune. Près de 59 sur 101 ont pu trouver une solution en terme d'emploi et/ou de formation.

> Les difficultés rencontrées :

- ✓ Si les séances d'(in)formations ont pu faire l'unanimité auprès des professionnels, notamment celle dispensée par une docteure en psychologie sur la situation des jeunes migrants, les séances d'analyse de pratique n'ont pas satisfait toutes les équipes et ont même parfois du être suspendues. La demande est différente suivant les antennes (historique, cohésion et confiance du groupe) et le choix des intervenants est également à bien définir en fonction des attentes du groupe. L'adhésion à ces pratiques professionnelles nécessite comme tout processus de changement du temps et un avancement par étapes.

C'est un élément qui n'a pas été assez considéré lors de la mise en œuvre du projet. Toutefois, certains participants ont pu faire part de leurs satisfactions sur l'exercice et de l'apport transférable en pratique d'accompagnement. La participation et l'implication dans les séances par les salariés témoignent pour certains d'une capacité d'adaptation à ces nouvelles pratiques.

- ✓ La définition du public cible a pris un certain temps avant de se stabiliser.
- ✓ Les commissions validant les entrées et sorties du dispositif n'ont pu se maintenir sur une fréquence mensuelle comme prévue initialement compte tenu des implications sur d'autres dispositifs et la disponibilité des professionnels à des temps précis. Il est à retenir la place du CSE (Conseiller Socio Éducatif) comme courroie de distribution entre les différents professionnels internes et externes.
- ✓ Un décalage s'est fait sentir entre l'antenne du Tampon où le CSE était en charge du projet et les trois autres antennes de la MLS. Il a fallu un temps d'appropriation plus long dans les autres antennes autant par le CSE que le responsable et l'équipe de conseillers. Un rattrapage a pu être fait sur la durée de l'exercice.

> Ressources mobilisées :

- ✓ Temps du porteur de projet et du cadre référent : coordination, animation, ingénierie, logistique, écriture des compte-rendus, outils de communication, communication.
- ✓ Temps de CIP, CSE et de chargé d'animation : entretien individuel et atelier collectif, échange entre professionnel, commission, analyse de pratique, ...
- ✓ Prestation de psychologue : commission, entretien individuel, (in)formations, analyse de pratique, groupe de travail dédié.

> Impacts de la relation avec l'évaluateur :

M. Philippe LABBE nous a beaucoup apportés dans la stabilisation du concept de vulnérabilité (note d'évaluation n°2 notamment) pour le rendre opérationnel. Ses travaux nous ont permis de bien délimiter le champ de notre intervention sociale AJIS en prenant soin de ne pas intégrer des jeunes de la *zone de désaffiliation* pour reprendre la terminologie de Robert CASTEL (*La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation – 1994*), les moyens de l'intervention sociale étant insuffisant pour atteindre les objectifs d'insertion. La réalité économique de notre territoire et du marché du travail (60 % de chômage chez les jeunes 16-25 ans), rend toutefois difficile voire illusoire l'accès au travail pour les jeunes même « seulement » vulnérables. Nos objectifs en terme d'insertion étaient surtout de permettre aux jeunes de reprendre un processus d'accompagnement vers l'emploi (orientation, formation, immersion, entretien) où l'accès à l'emploi reste souvent un aboutissement à long terme et non pérenne.

L'évaluateur a également apporté rigueur et méthodologie dans la mise en place de ce *dispositif expérimental* AJIS. Ainsi pour la partie « *dispositif* », nous avons renforcé le cadre suite à ses préconisations : durée limitée (3 mois renouvelable une fois), conditions d'entrées (diagnostic, commission), de sortie (bilan). De même pour la partie « *expérimentale* », nous avons pu améliorer la traçabilité et la sédimentation des données via une harmonisation des pratiques et des outils développés pour l'accompagnement AJIS.

> Conclusions et perspectives ...

Dans la mise en place de la Garantie Jeunes, nous avons retrouvé ce débat sur le public cible avec souvent de nouveau cette confusion entre la vulnérabilité et la désaffiliation, cette dernière relevant du travail social et non de l'intervention sociale. La première année d'expérimentation de la Garantie Jeunes viendra confirmer ces éléments, les jeunes désaffiliés finissant généralement par

être exclus, soit par leur comportement (la Garantie Jeunes implique de suivre un cursus en collectif de 6 semaines au démarrage) soit par un trop faible niveau de compréhension du cadre et des consignes. Grâce à l'expérience d'AJIS, la Mission Locale Sud a dès le début sensibilisé et alerté la commission Garantie Jeunes sur ce point.

Aujourd'hui, les frontières de notre action et de notre public cible sont plus claires pour l'ensemble des professionnels de la Mission Locale Sud, mais également pour les partenaires du territoire. La MLS accompagne et écoute les jeunes dans un concept d'approche globale avec une expertise forte autour du champ professionnel (orientation, formation, emploi) et une approche partenariale (relais) sur le champ du social animée en interne par un pôle social (un travailleur social par antenne) qui assure le lien entre son accompagnement social interne et les partenaires spécialisés de la santé, du logement, de l'handicap, ...

Objectif 3 : Lien entre monde économique et social/ santé

> Les actions réalisées :

Seule la première action envisagée, *intervenir en intermédiation entre le jeune, l'organisme de formation et l'entreprise*, a été partiellement réalisée. Cinq jeunes AJIS entrés en formation ou en emploi, ont ainsi bénéficié d'une intermédiation afin de faciliter l'accès, la compréhension mutuelle et le maintien dans le parcours d'insertion.

> Les actions non - réalisées :

Nous n'avons pu concrétiser les deux autres actions prévues afin de créer du lien entre le monde économique et le champ des acteurs du social :

- ✓ rédiger un livret de compétences adapté avec un groupe de travail incluant des employeurs,
- ✓ outiller les référents des jeunes en immersion et/ou en alternance d'un livret de compétence valorisant la progression des savoirs.

Une manifestation « JEUNES ET ENTREPRISES, ENTREPRENDRE ENSEMBLE A LA REUNION » organisée sous la houlette de Philippe LABBE en septembre 2013 a toutefois permis de réunir près de 80 acteurs du monde économique (entreprises, organismes de formation, chambres consulaires, syndicats professionnels, associations de dirigeants) et les acteurs du champ social et de la santé. Compte tenu des retours suite à la manifestation, la structure peut toutefois prévaloir de pouvoir collaborer prochainement avec des partenaires repérés et sensibilisés pendant cette rencontre.

> Les difficultés rencontrées :

Après une expérimentation sur le fonctionnement du comité technique social, la mise en place d'une même instance au niveau des acteurs économiques aurait nécessité plus de temps et de moyen de la part de la structure, soit une année supplémentaire afin de conforter une identité puis aller vers un travail ensemble opérationnel sur des objectifs d'immersion en emploi, voire de recrutement, et de labellisation.

Le démarrage des deux réseaux en concomitance nécessitait de plus la mise en place au moyen humain d'un coordonnateur chargé du réseau non prévu dans le financement FEJ et les moyens financiers de la structure ne le permettaient pas.

Sans l'intervention d'un Chargé de relation employeur, l'accompagnement est resté sous la référence du conseiller en insertion en lien avec le psychologue pour certaines situations et le CSE. Le travail d'intermédiation avec les centres de formations et employeurs a relevé des CIP et du Conseiller Emploi du Service Emploi de la MLS.

Sur les 59 jeunes mentionnés ci-dessus, près de 19 jeunes ont pu décrocher un emploi en 2013/2014.

> Ressources mobilisées :

- ✓ Temps du porteur de projet et du cadre référent : coordination, animation, ingénierie, logistique, outils de communication, communication.
- ✓ Temps de CIP, CSE et de Conseiller Emploi : entretien individuel, intermédiation.
- ✓ Prestation de psychologue : intermédiation, appui technique aux conseillers emplois et CIP.

> Impacts de la relation avec l'évaluateur :

M. Philippe LABBE a régulièrement interrogé la MLS sur sa singularité face à la moyenne nationale des ML qui est de posséder plus de travailleurs sociaux (4 CSE) que de Conseillers Relation Entreprise (2 CRE). Notre réponse repose sur les attentes des jeunes et la spécificité de notre territoire. Notre forte démographie, prévue jusqu'en 2025, maintient un taux de chômage fort qui écarte rapidement les personnes les plus éloignées du travail et laisse peu de marge de négociation avec le monde économique, peu préoccupé des considérations contenues dans la responsabilité sociale de l'entreprise.

> Conclusions et perspectives ...

Le positionnement de la MLS face au monde économique et plus particulièrement des entreprises a beaucoup évolué avec la mise en œuvre des Emplois d'Avenir et de la Garantie Jeunes. Nous avons aujourd'hui des contacts quotidiens avec beaucoup d'employeurs, que ce soit dans la mise en œuvre des aides à l'embauche, l'évaluation des jeunes en immersion et la mise en œuvre de plan de recrutement.

Certaines entreprises comprennent bien leurs intérêts à s'investir en amont du recrutement pour informer et préparer, à nos côtés, les jeunes sur leurs métiers et les attentes du monde de l'entreprise, souvent territoire inconnu pour les jeunes. Cette démarche en amont permet aux entreprises d'embaucher sur des critères plus construits, prenant en compte la compétence et le comportement bien sûr mais également la situation du jeune, son parcours, les efforts fournis et la dynamique d'accompagnement qui l'entoure. Ainsi, on a pu voir quelques chefs d'entreprises prendre tel jeune car il estime qu'"il le mérite !" Cette démarche nécessite un climat de confiance entre la ML et l'entreprise, chose qui demande beaucoup de temps et d'explications afin d'effacer les préjugés et permettre à chacun d'en sortir gagnant.

B. Partenariats

1. Partenaires opérationnels

Nous avons distingué deux instances dans le cadre de la mise en œuvre du projet. Ainsi, un comité technique ayant pour objectifs de travailler sur la mise en place du réseau et de ses outils, un comité de pilotage réunissant les acteurs institutionnels, responsables des structures partenaires avec pour objectif la validation des axes du projet et les positionnements pris en comité technique.

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
ALEFPA (Gernez RIEUX)	Association (Structure spécialisée Handicap)	Participant comité technique/organisateur
Mairie Tampon (CCAS)	Collectivité	Participant comité technique/organisateur
Département Réunion (MRSA- GUT- Pôle Insertion)	Collectivité	Participant Comité technique
CHU Réunion (La Permanence d'Accès aux soins et de Santé – PASS)	Etablissement public	Participant Comité technique
MDPH	GIP (Structure accompagnement et instance décisionnelle)	Participant Comité technique
CHU Réunion (CAUMP)	Etablissement public	Participant Comité technique
CHU Réunion (URPS)	Etablissement public	Participant Comité technique
ESAT	Entreprise (Etablissement médico-social de travail protégé)	Prestation
ADAPEI	Association (Structure spécialisée Handicap)	Participant Comité technique
CHU (CMP)	Etablissement public	Participant Comité technique
CAP Emploi	Association (Structure accompagnement personne en situation handicap)	Participant Comité technique
Psychologue libéral (David GOULOIS)	Entreprise individuelle	Participant Comité technique Intervenant formation <i>Psychopathologies</i>
CHU Réunion (CAPAS)	Etablissement public	Participant Comité technique
Psychologue CMP (Olivier DEZ MARTINEZ)	Entreprise individuelle	Appui technique – Intervenant formation <i>Vulnérabilité</i>
Profession libérale (Hélène Maillot)	Entreprise individuelle	Appui technique
Profession libérale (Marie Annick GRIMA)	Entreprise individuelle	Intervenante formation <i>Migration</i>

Ce projet a permis de répondre à une demande des différents partenaires sur le territoire Sud, de partager des situations pratiques et surtout pouvoir échanger sur les différentes missions de chacun. Lors de l'écriture du projet, des rencontres ont pu avoir lieu afin de poser les différentes attentes et les perspectives d'un réseau.

Il y a eu au total 8 comités de suivi. Suite au projet, la Mission Locale Sud n'aura pas les moyens de porter l'instance en termes d'organisation et d'animation. Les membres ont pensé à un relais à tour de rôle et de prévoir des rencontres trimestrielles. La première rencontre aura lieu sur une initiative de la PASS qui intervient auprès des personnes en situation de précarité.

2. Partenaires financiers

Financements	Part des financements dans le budget total de l'expérimentation (hors évaluation) en %
Conseil Général	36 %
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse	27 %
Autofinancement Mission Locale Sud	25 %
Conseil Régional	12 %

Le financement du Conseil Régional concerne la prise en charge des entretiens individuels réalisés après par nos psychologues prestataires. Ce financement s'appuie sur une convention annuelle réévaluée et renouvelée chaque année. Nous n'avons pas encore signé la convention 2015 mais ce financement existant avant le projet FEJ devrait perdurer après.

Le financement du Conseil Général concerne le financement des postes de conseillères sociales éducatives.

Le financement du FEJ n'a ni été un levier pour obtenir des financements complémentaires, ni eu un effet d'éviction auprès d'autres partenaires financiers.

C. Pilotage de l'expérimentation

Nom de la structure partenaire	Type de structure partenaire	Rôle dans l'expérimentation
ALEFPA (Gernez RIEUX)	Association (Structure spécialisée Handicap)	Membre comité Pilotage
CFA Saint Pierre	Chambre consulaire	Membre comité Pilotage
Département Réunion	Collectivité	Membre Comité Pilotage
CHU Réunion	Etablissement public (Structure de santé)	Membre Comité Pilotage
CGPME	Syndicat (Organisation patronale)	Membre Comité Pilotage
MEDEF	Syndicat (Organisation patronale)	Membre Comité Pilotage

Jeune Chambre Dynamique	Association de dirigeants	Membre Comité Pilotage
Le Centre des Jeunes Dirigeants	Association de dirigeants	Membre Comité Pilotage
DRJSCS Réfèrent FEJ Réunion	Administration	Membre Comité Pilotage
Cabinet PENNEC	Entreprise	Membre Comité Pilotage Évaluateur FEJ

Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises. La première rencontre avait pour but de présenter le projet, et valider les participations financières. La deuxième rencontre avait pour objet de confirmer les positionnements des membres en Comité technique, d'informer sur la poursuite du projet et d'échanger sur le réalisé et les recommandations de l'évaluateur.

Une troisième rencontre est prévue afin de présenter le bilan du projet.

Nous avons eu des difficultés à mobiliser l'ensemble des partenaires identifiés lors de l'écriture du projet.

Pour chaque Comité de Pilotage, un diaporama a été construit synthétisant la mise en place du projet et ses objectifs, présentant les actions réalisées (quantitatifs, qualitatifs, financiers) et développant les analyses de notre évaluateur Philippe LABBE.

Un second niveau de pilotage, plus régulièrement en contact, s'est informellement mis en place, rassemblant le cadre référent de la MLS, la coordonnatrice du projet et l'évaluateur du projet.

Nous n'avons pas eu d'échanges avec d'autres expérimentateurs soutenus par le FEJ en dehors des éléments d'informations rapportés par notre évaluateur qui était également en mission sur d'autres actions soutenues par le FEJ.

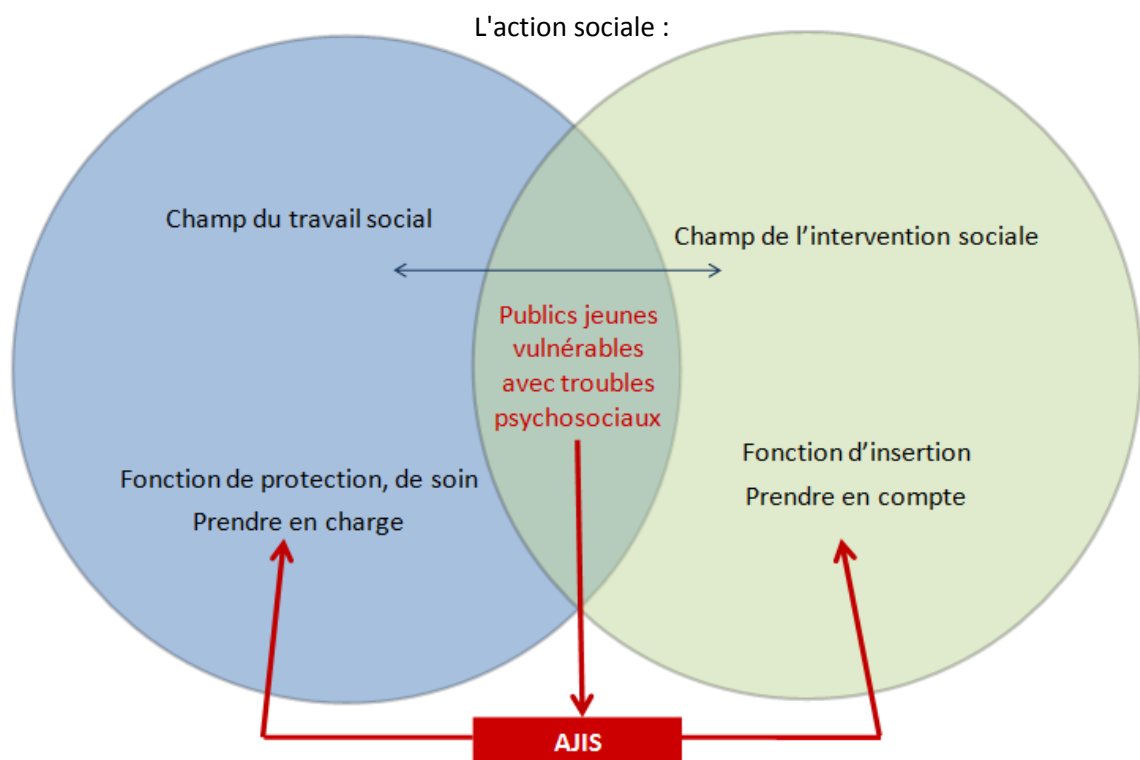
III. Enseignements généraux de l'expérimentation

A. Modélisation du dispositif expérimenté

Le dispositif AJIS (Accompagnement des Jeunes dans l'Insertion Socioprofessionnelle)

Le dispositif permet aux structures missions locales d'affiner l'évaluation du public jeune 16-25 ans pour adapter au mieux le droit à l'accompagnement prévu dans la loi de programmation pour la cohésion sociale de 2005.

Ce droit à l'accompagnement concerne «*toute personne de seize à vingt-cinq ans révolus en difficulté et confrontée à un risque d'exclusion professionnelle*». Les jeunes souffrant de troubles psychosociaux peuvent se retrouver à la frontière du champ de l'intervention sociale et du travail social. Pour ne pas les laisser errer entre les deux, le dispositif AJIS propose un accompagnement renforcé et cours (3 mois renouvelable une fois) pour permettre aux jeunes d'intégrer soit un parcours d'insertion (accompagnement classique ML, formation, emploi), soit être orienté vers les travailleurs sociaux.

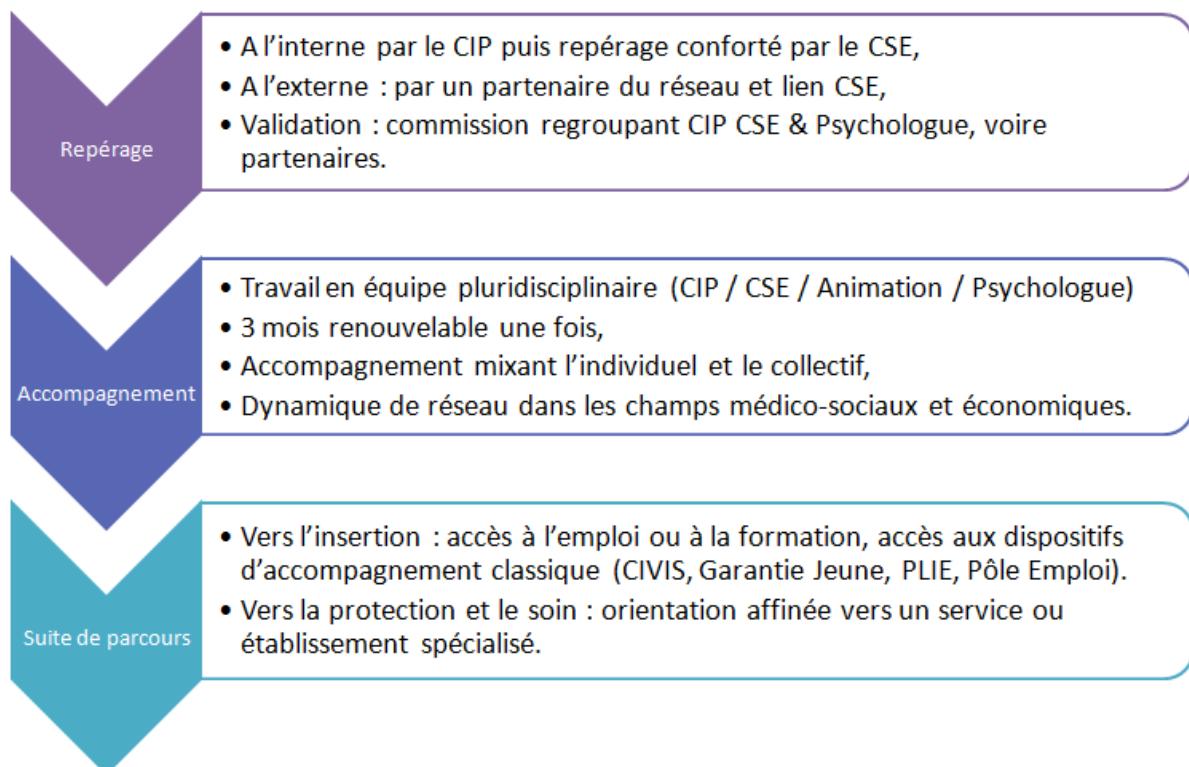
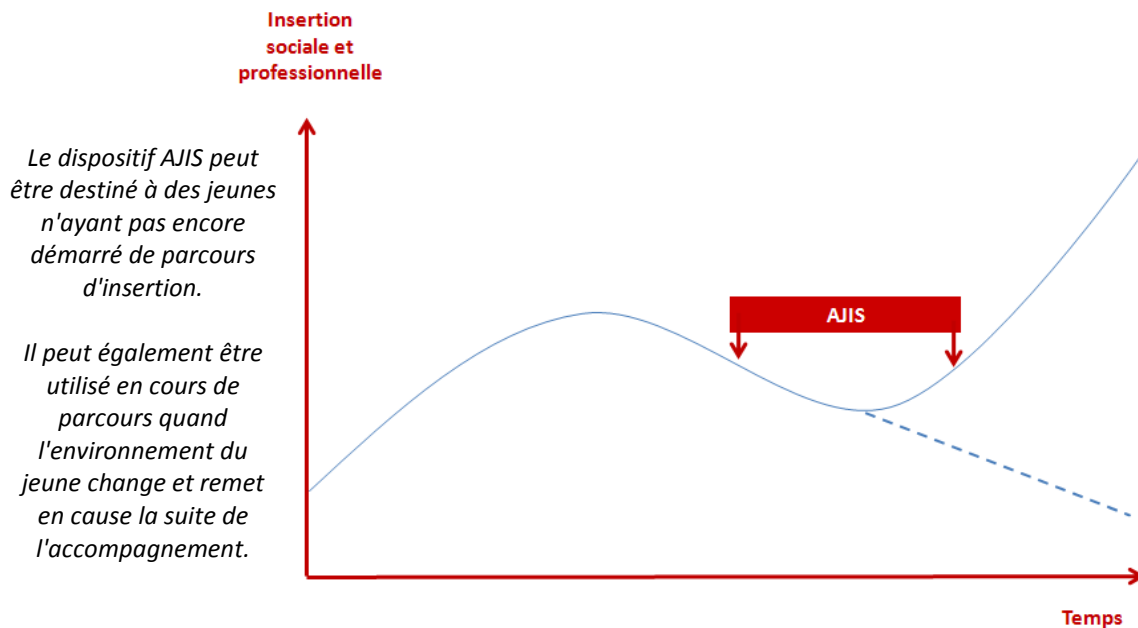


Cet accompagnement AJIS est assuré à l'interne ML par plusieurs intervenants sociaux :

- un Conseiller en Insertion Professionnelle et sociale : spécialiste de l'écoute, de l'orientation, des formations et des attentes du marché du travail.
- un Conseiller Social Éducatif : spécialiste de l'écoute sociale, des dispositifs d'aide et fait le lien avec les partenaires du champ médico-social.
- un chargé d'animation : en charge du Comité Jeune, il anime les dynamiques de projet collectif des jeunes.
- un psychologue : entretien individuel, participation aux séances en groupe, appui technique aux collègues.

Cet accompagnement repose sur :

- des pratiques d'accompagnement allant de l'individuel au collectif, pertinentes dans l'insertion des jeunes. Cela a permis de prendre en compte mais surtout de travailler sur les diverses dimensions et capitaux du jeune (symboliques, économiques) et sur des compétences sociales transférables dans l'emploi, notamment lorsqu'il est question de théâtre, d'expression vidéo.
- Une dynamique de réseau : approche individuelle des diverses structures, recensement des besoins et attentes, mise en place de rencontres favorisant la confiance et l'interconnaissance, événementiel, développement d'une culture commune, développement du travail ensemble et d'outils partagés.



B. Enseignements et conditions de transférabilité du dispositif

1. Public visé

Le public visé concerne les jeunes ayant des troubles psychologiques suffisamment forts pour que les professionnels de l'insertion s'interrogent sur leur pouvoir d'action. ²

La spécificité territoriale, sociale et économique de l'île de la Réunion peut éventuellement accentuer cette zone de flou entre le champ du travail social et de l'intervention sociale. Toutefois, la part relative de ce public reste très faible, le nombre de 101 jeunes concernés par le dispositif sur 18 mois correspond à la demande de ce public. En comparaison avec les 12 000 jeunes accueillis dans l'année 2013, ce public jeune spécifique représente moins de 1 % de notre public.

La définition de ce public est très importante et demande à être régulièrement retravaillée et partagée tant en interne auprès des intervenants qu'en externe avec nos partenaires. Il faut notamment inclure dans cette définition l'objectif visé par l'accompagnement qui est l'insertion sociale et professionnelle. La vulnérabilité du jeune doit donc être relativement limitée pour qu'en trois mois la dynamique AJIS puisse (ré)enclencher le parcours d'insertion professionnelle et sociale du jeune.

L'implication des parents, surtout en cas de cohabitation, s'est avérée dans certaine situation indispensable dans notre accompagnement AJIS afin d'avoir un regard congruent de l'ensemble des adultes référents du jeune. Si le jeune est d'accord, une systématisation a minima de l'information des parents par une médiation d'un professionnel est à préconiser.

2. Actions menées dans le cadre du dispositif

L'insertion professionnelle des jeunes vulnérables peut être améliorée en développant un partenariat spécifique avec le monde économique afin de valoriser à la fois le travail d'accompagnement réalisé (l'employeur n'est pas seul face au jeune) et l'implication de l'entreprise (définition d'un label, mise en place d'outils adaptés, charte d'accueil des stagiaires et des apprentis).

Selon le territoire, l'implication du monde économique sera plus forte si les employeurs ont périodiquement et sectoriellement des difficultés à recruter. De même, le thème de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) semble plus aisé à aborder avec les grandes entreprises que les PME.

3. Partenariats, coordination d'acteurs et gouvernance

Le partenariat avec le monde médico-social est indispensable pour poser le postulat de départ (souvent partagé sur ce public à la frontière des deux champs du social) et permettre de définir les rôles de chacun et son public cible. Nous nous sommes aperçus que les liens entre ces deux champs d'acteurs étaient en déficit malgré notre proximité professionnelle. Le renforcement de ces liens permet de clarifier certaines situations sans avoir à passer par le sas AJIS.

Les liens avec les partenaires économiques de la mission locale sont également très porteurs que ce soit avec notre réseau d'employeurs habituels ou les structures relevant de l'alternance (chambres consulaires, organismes en contrat de professionnalisation) et de l'interim (SIAE). La confiance déjà acquise permet une écoute attentive de nos partenaires qui connaissent eux-aussi ce type de problématique pour des jeunes en cours d'emploi ou de formation. Ils peuvent à ce niveau solliciter l'intervention de la mission locale pour éviter un décrochage définitif et intervenir ainsi dans le repérage.

Notre approche institutionnelle a été insuffisante dans notre mise en œuvre et nous avons manqué d'appui et de relais notamment au niveau des collectivités locales. La place des institutionnels est importante notamment pour consolider et conforter le travail de terrain.

4. Impacts sur la structure

Le projet a eu plusieurs impacts positifs sur la structure :

- Clarification du périmètre d'action de la structure : meilleure compréhension du fonctionnement de l'action sociale et de l'articulation de ses deux champs : prendre en compte / prendre en charge.
- Renforcement des compétences théoriques et pratiques des intervenants sociaux afin de mieux accueillir et accompagner ces jeunes.
- Mise en place d'un accompagnement plus efficient pour ce public vulnérable.
- Renforcement du partenariat afin d'éviter les zones de non droit pour certains jeunes.

Le dispositif Garantie Jeune reprend pour partie certains éléments de notre accompagnement AJIS : publics vulnérables, intervention pluridisciplinaire, travail en réseau (judiciaire, médico-social, économique), intervention individuelle et collective, objectif d'insertion sociale ET professionnelle.

Beaucoup de questionnements survenus dans la mise en œuvre de la Garantie Jeune avaient déjà été réfléchis pendant AJIS :

- *Quels publics ?* Le public trop vulnérable, voire désaffilié, n'est pas en mesure de suivre le programme intensif et collectif de la Garantie Jeune. Les capacités de compréhension et de comportement en groupe sont devenues des préalables indispensables. Les outils d'AJIS sur l'évaluation de la vulnérabilité ont ainsi été transférés.
- *Quels partenariats ?* Un retard pris sur le partenariat judiciaire a directement découlé sur des échecs dans l'accompagnement des conseillers de la Garantie Jeune n'ayant pas toutes les informations et les soutiens nécessaires pour rester dans son rôle sans se faire déborder.
- *Interventions pluridisciplinaires ?* Rapidement les conseillers sociaux et le psychologue ont eu leur rôle à jouer pour permettre aux jeunes d'intégrer les changements en cours et à venir, notamment dans le capital symbolique et économique. Un poste de chargé d'animation est en cours de création pour renforcer l'approche et la dynamique collective (notamment après les 6 semaines intensives).
- *Gouvernance ?* Le portage fort de l'État permet une sollicitation plus aisée du monde économique et des institutions.

Conclusion

Le dispositif AJIS a été un temps fort de notre pratique mission locale et a permis de répondre à la problématique de ce public à la frontière de la prise en charge et de la prise en compte.

Les échanges, tant en interne qu'avec les partenaires, ont pu faire évoluer positivement les pratiques professionnelles de chacun et les synergies pour améliorer l'accompagnement des jeunes.

Nous avons sous-estimé sur ce projet le temps nécessaire pour développer le partenariat économique (label RSE notamment) et suivre l'expérimentation (temps de coordination et de pilotage insuffisant pour développer l'ensemble des objectifs et sédimenter l'expérience avec un minimum de perte).

Un grand merci à Philippe LABBE pour son implication sans faille et sans concession à nos côtés sur ce projet.

Annexes obligatoires à joindre au fichier :

- **Tableau 1 sur les publics**
- **Tableau 2 sur les actions**
- **Tableau 3 sur les outils développés dans le cadre de l'expérimentation**



Restitution du porteur de projet
Annexe 1 - Public visé par l'expérimentation
Nombre et caractéristiques des bénéficiaires et territoire d'intervention

Numéro du projet	APDOM3_9	Nom de la structure porteuse de projet	Mission Locale Sud		
	Bénéficiaires entrés l'année 1	Bénéficiaires entrés l'année 2	Bénéficiaires entrés l'année 3	Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	Bénéficiaires ayant abandonnés ou ayant été exclus en cours de dispositif
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action					
Jeunes	78	23		101	8
Adultes	86	36		122	
Nombre total de bénéficiaires	164	59		223	8

Bénéficiaires entrés pendant toute la durée de l'expérimentation	
Nombre de bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif, par caractéristiques	
1. Jeunes	
Âge	
Moins de 6 ans	
6-10 ans	
10-16 ans	
16-18 ans	
18-25 ans	101
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
Situation	
Elèves en pré-élémentaire	
Elèves en élémentaire	
Collégiens	
Lycéens en LEGT	
Lycéens en lycée professionnel	
Jeunes apprentis en CFA	
Étudiants du supérieur	
Demandeurs d'emploi	101
Actifs occupés	
Autres : (préciser)	
Autres : (préciser)	
Niveau de formation	
Infra V	35
Niveau V	32
Niveau IV	29
Niveau III	4
Niveau II	1
Niveau I	0
Sexe	
Filles	60
Garçons	41
2. Adultes	
Qualité	
Parents	
Enseignants	
Conseillers d'orientation-psychologues	
Conseillers principaux d'éducation	
Conseillers d'insertion professionnelle	45
Animateurs	
Éducateurs spécialisés	
Autres salariés Mission Locale (hors CIP)	32
Autres : salariés des partenaires du champ de l'insertion, du travail social, de handicap et de l'hôpital.	45

Réalisation	
Autre information concernant les bénéficiaires directement touchés par l'action à l'entrée du dispositif	
1. Les jeunes bénéficiaires sont-ils inscrits et suivis par la mission locale (ML) ?	
Oui, tous les bénéficiaires directs sont inscrits et suivis par la ML Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML Non, aucun bénéficiaire direct n'est inscrit et suivi par la ML	Oui, une partie des bénéficiaires directs est inscrite et suivie par la ML
Echelle et territoire d'intervention de l'action mise en place	
1. L'action que vous menez dans le cadre de cette expérimentation est-elle à l'échelle :	
Communale (une ou plusieurs communes dans un même département) Départementale (un ou plusieurs départements dans une même région) Régionale (une seule région) Inter-régionale (2 et 3 régions) Nationale (plus de 3 régions) ?	Régionale
2. Votre territoire d'intervention inclut-il des quartiers politique de la ville ?	
Oui, la totalité de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Oui, une partie de mon territoire d'intervention est en quartiers politique de la ville Non, mon territoire d'intervention n'inclut pas de quartiers politique de la ville	Oui, une partie de mon territoire

Remarques

12 travailleurs sociaux cités ci-dessus participaient au Comité techniques du réseau partenarial.
Trois communes Saint Joseph, Saint Louis et Saint Pierre sont en quartiers politique de la ville.

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 2 - Calendrier de déroulement de l'expérimentation - Actions mises en œuvre

Numéro du projet	Description synthétique de chaque action	Durée en mois	Ressources humaines mobilisées			Ressources matérielles mobilisées		
			Effectifs	ETP	Type de personnel concerné (qualifications)	Achats	Prestations de services	Autre (préciser)
1. Préparation du projet	<i>DE JANVIER A AVRIL 2013</i>							
Action n°1	Former un réseau partenarial Recensement et sensibilisation des partenaires Rencontres avec diverses structures partenaires afin d'étayer les constats/ besoins, expliquer le projet	4	2	0,5	CSE : Conseiller Social Éducatif (Travailleur social diplômé - Assistante sociale) Cadre du secteur de l'insertion sociale et professionnelle	NON	NON	Salle de réunion Réalisation et envoi par mail d'une plaquette de communication sur le dispositif Création d'un blog partenaire pour capitaliser les comptes rendus et échange
Action n°2	Professionaliser l'accueil, l'orientation l'information et l'accompagnement des jeunes Présentation du projet au sein des diverses antennes de la Mission Locale Sud Début du repérage et recensement des jeunes via la définition de la vulnérabilité	4	CSE 1jr/semaine	0,25	Travailleurs sociaux diplômés	NON	NON	
Action n°3	Structurer la coordination entre jeune tuteur externe , jeune et tuteur interne pour les jeunes en situation de vulnérabilité réalisant des stages et ou des formations	-	-	-	-	-	-	
2. Mise en œuvre du projet	<i>MAI 2013 à MAI 2014</i>							
Action n°1	Former un réseau partenarial Séance de travail sur la définition de la vulnérabilité - objectiver une typologie des jeunes en situation de vulnérabilité - mise en place et animation du Comité de pilotage mise en place et animation de Réunions techniques	12	1CSE 2jr/semaine, coordination +4 CSE 1 à 2 jr/mois+ secrétaire pôle		Partenaires - CSE - CIP - Cadre référent		Théâtre	
Action n°2	Professionaliser l'accueil, l'orientation l'information et l'accompagnement des jeunes Séances de travail à l'interne - Séance d'informations et d'échanges - affinage recensement des jeunes - accompagnement psycho social individuel et collectif- mettre en lien accompagnement CIP et accompagnement par CSE - séance analyse de pratique	Janvier 2013 à Juin 2014	1 Coordinatrice 4 CSE 5 Chargés d'animation 40 CIP 10 Chargés d'accueil		Travailleurs sociaux- chargé d'accueil et d'animation - Psychologues		Psychologue (analyse de pratique, intervention plus théorique sur la vulnérabilité et les troubles comportementaux)	
Action n°3	Lien monde économique Présentation du projet auprès du monde économique (rencontre partenaires MEDEF, CGPME, ...) Mise en place éventuellement en septembre 2014	2	1 CSE 1 CADRE 1 Assistante administrative		Cadre référent - CSE- Chargé animation - Secrétaire Pôle		ESAT ALEFPA pour collation table ronde de l'Insertion	
3. Achèvement du projet								
Action n°1	Construction de l'annuaire - présentation du bilan: évaluation de l'expérimentation	Avril 2013 à Juin 2014	1 CSE				SABRE imprimerie	
Action n°2	Tableau de suivi	Durée de l'expérimentation	4 CSE					
Action n°3								

Restitution finale du porteur de projet
Annexe 3 - Liste des outils développés dans le cadre de l'expérimentation

Numéro du projet		APDOM3_9		
Nom de l'outil	Fonction (préciser si ce sont des outils de pilotage, de suivi, de communication, de formation, de sensibilisation, etc.)	Utilisateurs ou destinataires	Format (papier, électronique, etc.)	Transférable en dehors de l'expérimentation (oui/non)
1	Outil de suivi - Tableau de bord	Jeunes et professionnels	Papier	oui
2	Communication - Définition de vulnérabilité	Professionnels	Papier	oui
3	Communication - Plaquette infos	Collectivités partenaires	Papier- électronique	non
4	Communication - Annonce table ronde	Partenaires - public	Papier- électronique	non
5	Communication - Présentation projet	Partenaires	Electronique	non
6	Outil évaluation - Niveau de vulnérabilité			oui
7	Outil évaluation - Théâtre	Public	Papier	oui
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				